Image not found or type unknown

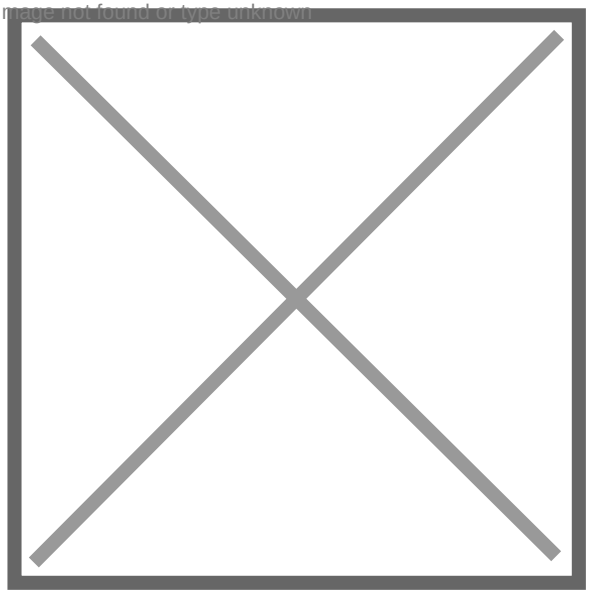

Porter plainte ou saisir un juge de proximité?

Par **ceroxon**, le **04/04/2015** à **01:53**

Bonjour,

Je m'estime victime d'une escroquerie. Je m'explique.

Il y'a un an j'ai acheté un billet d'avion via un intermédiaire, vol24.fr, tandis que j'étais en nouvelle Zélande. Par la suite j'ai annulé mon vol pour une autre date comme le contrat le permettait. Sauf que à la nouvelle date choisit il n'y avait pus de place dans cette "classe" de vol. Par classe j'entends "classe économique".

Je vérifie auprès de la compagnie aérienne auprès de laquelle l'intermédiaire s'est procuré le ticket et je découvre, au stupeur, qu'il y'a toujours des tickets en classe économique.

J'informe VOL24.FR de leur "erreur" (je ne crois pas du tout en leur bonne foi). Ils insistent comme quoi il n'y a pas de tickets, mais qu'il y'a des places dans une "classe supérieure" si je rajoute un paiement.

Une précision avant de poursuivre:

J'ai bénéficié comme prévu par le contrat, d'un remboursement de 200 euros sur mon ticket.

Je me dis "bon, d'accord pour payer la différence ainsi je découvrirais pour une fois dans ma vie, la classe business, ou affaire".

Le jour du vol: classe économique.

Je me plains à la société qui ne me répond pas. Je me plains à l'union des consommateurs,

l'affaire dure un an.

Réponse de vol24.FR: quand ils parlent d'une classe supérieure, ils parlent d'une classe de tarifs supérieurs, pour le même service. Il n'est nullement question d'une classe de vol supérieure à la classe économique mais d'une classe de prix supérieure à la classe de prix où je payais initialement.

Je considère cette abus de langage comme une escroquerie.

De plus, en prétendant qu'il n'y avait plus de tickets dans la classe initialement choisit cette compagnie m'a menti, et comme je les en ai informés avant d'accepter leur autre proposition, je considère moi qu'ils m'ont menti DELIBEREMENT. Ce qui n'est plus une "erreur de bonne foi" mais une "tromperie commerciale" à mon sens.

Le médiateur de l'union des consommateurs avait proposé un dédommagement de 100 euros (proposé, non pas que la compagnie acceptait ou non. Je l'ignore car d'emblée j'ai refusé).

On me dit maintenant de saisir un juge de proximité.

Je crois cependant que les gens à qui je parle ne comprennent pas bien ma position:

Je me FOUS d'être indemnisé comme de ma première paire de chaussettes.

Ce que je veux, c'est voir cette compagnie, qui a déjà été condamné à de multiples reprises, être condamnée à nouveau.... et pas qu'un peu. Parce que bon an mal an, condamnation ou pas condamnation, ils raflent des sommes énormes sur leurs clients avec ce genre d'abus.

Dans l'esprit, je veux, tel un chevalier en armure, pourfendre l'obscure compagnie des forces du mal, la traîner en lumière, la voir fermée, condamnée, ses dirigeants arrêtés, ceux qui m'ont envoyés ces mails commettant une infraction, perdre leur emploi et se retrouver en prison. Je veux que tous les dossiers de la compagne soient saisis, examinés, et els clients lésés, qu'ils aient portés plainte ou non, indemnisés, chaque irrégularités sanctionnées.... Je veux que toutes les autres compagnies du monde en tire une leçon et que la justice universelle descende sur terre pour toujours.

Ca c'est dans l'esprit. En pratique ça n'arrivera pas bien sûr mais je veux quand même agir dans cette direction. Que faire? Prendre un avocat? Ecrire aux cours Européennes? Au procureur de la république qui risque de classer l'affaire sans suite car c'est un petit montant et que je suis seul?

Qu'est-ce que je peux faire pour "faire chier" cette société un maximum?

Autre problème: je suis en Malaisie et je ne rentre en France que dans 4 ans. De plus la compagnie vol24.fr, malgré son nom, est en fait situé en Allemagne.

Ma mère peut elle entreprendre les démarches depuis la France en mon nom? Combien de temps ai-je pour rentrer en France et faire quelque chose? Puis-je entreprendre des démarches depuis la Malaisie?

Merci pour vos réponses.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **Lag0**, le **04/04/2015** à **10:50**

[citation]Dans l'esprit, je veux, tel un chevalier en armure, pourfendre l'obscure compagnie des forces du mal, la traîner en lumière, la voir fermée, condamnée, ses dirigeants arrêtés, ceux qui m'ont envoyés ces mails commettant une infraction, perdre leur emploi et se retrouver en prison. Je veux que tous les dossiers de la compagne soient saisis, examinés, et els clients lésés, qu'ils aient portés plainte ou non, indemnisés, chaque irrégularités sanctionnées.... Je veux que toutes les autres compagnies du monde en tire une leçon et que la justice universelle descende sur terre pour toujours.
[/citation]
Bonjour,
Il y a eu combien de morts dans votre affaire ?

Par **ceroxon**, le **04/04/2015** à **12:47**

Il faut des morts pour mettre des escrocs en prison? Dixit affaire Kerviel.

En voyant que j'avais une réponse à mon message dans ma boite orange j'ai eu l'espoir que ce serait sérieux.

Déception.

Par **moisse**, le **04/04/2015** à **14:23**

Bonjour,
Inutile de saisir la juridiction de proximité. Si le procureur comme c'est probable classe votre affaire, vous devrez écrire au doyen des juges d'instruction en vous portant partie civile.
De vous à moi vous serez certainement débouté.
En effet le genre de courtier que vous citez achète des places pour bénéficier un tarif fortement dégressif et ne dispose donc pas de places dans des catégories différentes, et n'en commercialise donc pas.
Pour commencer il va falloir choisir la juridiction compétente.
Selon vos propos je suis bien incapable de la déterminer, l'achat ayant eu lieu en N.Z. auprès d'une compagnie allemande.
Avec un peu de chances les CGV de ce prestataire indiquent une clause d'attribution de compétence et une telle disposition n'est pas toujours abusive.

Par **Lag0**, le **04/04/2015** à **16:42**

[citation]j'ai eu l'espoir que ce serait sérieux.
[/citation]
Pour avoir une réponse sérieuse, encore aurait-il fallu que l'on puisse vous prendre au sérieux

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

!
Franchement, vous vous êtes relu ???

[citation]Dans l'esprit, je veux, tel un chevalier en armure, pourfendre l'obscure compagnie des forces du mal, la traîner en lumière, la voir fermée, condamnée, ses dirigeants arrêtés, ceux qui m'ont envoyés ces mails commettant une infraction, perdre leur emploi et se retrouver en prison. Je veux que tous les dossiers de la compagne soient saisis, examinés, et els clients lésés, qu'ils aient portés plainte ou non, indemnisés, chaque irrégularités sanctionnées.... Je veux que toutes les autres compagnies du monde en tire une leçon et que la justice universelle descende sur terre pour toujours. [/citation]

Par **ceroxon**, le **04/04/2015** à **19:01**

@lag0

Oui, je me suis relu, et je maintiens.

La "justice" c'est un concept qui vous dit quelque chose? Je trouve que mon point de vue imagé, pour naïf qu'il puisse paraître, est pour le moins éloquent. En tout cas je le croyais car vous ne l'avez visiblement pas compris. J'ignore si c'est plus triste pour moi ou pour vous. Etre incompris ou incapable de comprendre?

Quoiqu'il en soit si vous voulez le dernier mot (réaction typiquement enfantine et puérile) je vous le laisse volontiers. J'ai mieux à faire.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés